

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un accident fait 3 morts en face de la présidence

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN grave accident de la circulation s'est produit lundi dernier entre 18 et 19 heures, à Libreville. Plus précisément en face de la présidence de la République. Le bilan fait état de trois morts et quatre blessés. Il s'agit des morts du conducteur du véhicule, de Mlle Elima, 19 ans, élève en classe de 3e au lycée Paul-Emane-Eyeghe d'Oloumi, et du boy-chauffeur. La jeune fille et le dernier cité sont décédés au cours de leur évacuation vers l'hôpital. Une source proche de la famille de la jeune élève ayant perdu la vie dans ce tragique accident, a

expliqué à L'Union que la défunte était dans cette voiture avec sa petite sœur de 17 ans. Toutes les deux portaient encore leurs uniformes scolaires au moment du sinistre. En effet, explique-t-elle, les enfants, comme à leur habitude le matin, sont allés à l'école, après leur avoir remis l'argent du taxi. C'est en fin de journée vers 19 heures que les parents ont appris la mauvaise nouvelle par un coup de fil du Samu social gabonais, les priant de se rendre de toute urgence au Centre hospitalier universitaire (CHUO) d'Owendo. " Ils nous ont simplement dit que vos enfants viennent de faire un accident et ils sont au CHUO d'Owendo, si vous pouvez vous rendre sur place pour avoir plus

d'informations à leur sujet, nous a dit le Monsieur au téléphone ", explique notre source. Laquelle souligne que, sur place, on leur apprendra que la grande sœur Elima aurait perdu la vie sur le chemin de l'hôpital. Quant à sa petite sœur de 17 ans, elle serait en soins intensifs et pourrait subir une opération d'urgence au niveau du pied. Des sources proches du dossier renseignent qu'il y avait sept personnes à bord du véhicule accidenté. Quatre filles et trois hommes. " Ils sortaient d'une vadrouille du côté de la plage à

la Sablière et étaient visiblement tous ivres. Cinq personnes étaient assises à l'arrière (quatre filles et un homme). Et deux devant. Le véhicule qui roulait sans doute à vive allure dans le sens Sainte-Marie-Glass, aurait dérapé au niveau de la présidence et aurait percuté les blocs de béton posés face à la mer. Le choc était si violent que la voiture s'est transformée en amas de ferraille. Les secours se sont aussitôt déportés sur les lieux". Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de cet accident.



Photo: Abel Eyeghe

Elima, l'une des victimes qui a trouvé la mort dans cet accident.

Cinq personnes sous mandat de dépôt, le Libanais en liberté provisoire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

BESSAN Houénou Kpo, un entrepreneur établi à Lebamba de nationalité béninoise, et deux de ses complices de nationalité gabonaise, Juldas Mondjo et Jean-Pierre Nziengui, ont effectivement été acheminés au Tribunal spécialisé de Libreville. Arrêtés dernièrement à Mouila, dans la province de la Ngounié, ils ont été déferés au Palais de justice de la capitale par les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la Direction générale de la protection de la faune et des aires protégées (DGFAP) du ministère des Eaux et Forêts. Après audition devant les magistrats instructeurs, le trio a été placé sous mandat de dépôt pour trafic et commercialisation des pointes d'ivoire. À Lastourville, le forestier et son complice interpellés aussi avec des pointes d'ivoire, puis transférés le même jour devant la justice, ont subi le même sort que les mis en cause susmentionnés. Tout le contraire de Chahrour Mahoud



Photo: Abel Eyeghe

Le tribunal spécialisé a placé cinq suspects sous mandat de dépôt. Seul le Libanais a bénéficié d'une liberté provisoire.

Jamal, le Libanais exerçant en tant que le chef d'exploitation de la société Double Bois SARL, qui s'en est sorti avec une liberté provisoire. En effet, le 30 septembre dernier, interpellé à son domicile de Koula-Moutou lors d'une opération spéciale menée par l'équipe mixte de la Police judiciaire (PJ), les Eaux et Forêts et l'ONG Conservation justice, celui-ci avait été pris en flagrant délit de possession de deux pointes d'ivoire. Au sortir de son instruction au Tribunal spécialisé, il a bénéficié d'une mise en liberté provisoire (LP) de la part du juge. C'est donc libre qu'il a quitté le Palais de justice de Libreville. A noter que les mis en cause encourent jusqu'à 10 ans de prison, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code pénal.



La solidarité a un sens 

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

COMMUNIQUE

CAMPAGNE DE REGULARISATION DES COMPTES COTISANTS DES EMPLOYEURS

Dans le cadre du recouvrement des cotisations sociales impayées à ce jour, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) informe les employeurs de l'ouverture d'une campagne de régularisation des comptes cotisants, qui se tiendra du 18 au 31 octobre 2022.

A cet égard, elle invite les responsables des sociétés non à jour de leurs cotisations sociales à se présenter à la Direction du Recouvrement et du Contentieux (DRC), sise au quartier Glass, pour un examen de leur situation du 3^{ème} trimestre 2015 au 2^{ème} trimestre 2022, en application des dispositions légales et réglementaires.

Passé ce délai, la CNAMGS entend appliquer les instruments dont elle dispose pour le recouvrement de ses créances.

La présente communication tient lieu de convocation individuelle.

Fait à Libreville, le 10 OCT, 2022

Le Directeur Général


Séverin Maxime ANGUILE

Etablissement Public - Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale
Siège Social : Boulevard du Bord de Mer - B.P. 2929 Libreville-Gabon - Tél. : (241) 77 59 65/66/67/68 - Fax : (241) 77 59 64